

GUIDE DE L'ARBRE

VILLE DU CROISIC 2025



VILLE DU CROISIC

SOMMAIRE

Guide de l'arbre

POURQUOI UN GUIDE DE L'ARBRE AU CROISIC?

05

LE PATRIMOINE ARBORÉ DU CROISIC

Les enjeux liés à la préservation de l'arbre dans la ville

12

LES OBJECTIFS DU GUIDE

Et les mesures pour les atteindre

22

CONCLUSION

Les objectifs et les engagements de la commune

34

L'arbre incarne la Nature en ville. C'est un des marqueurs du quotidien et de l'histoire, qui, au rythme des saisons, participe à la qualité du cadre de vie des citoyens. Au fil des années, notre commune n'a cessé d'accroître, valoriser, diversifier et régénérer son patrimoine arboré. Ce patrimoine arboré est malheureusement contraint - comme l'homme - au cycle de la vie. Il présente des signes de vieillissement et de maladies qui obligent les villes, souvent à contrecœur, à abattre certains sujets considérés comme dangereux. Nous devons l'accepter mais surtout établir une stratégie de renouvellement et de protection de ce patrimoine qui tienne compte, notamment, du nombre limité d'essences en introduisant plus de diversité. C'est un enjeu majeur et une responsabilité vis-à-vis des générations futures. C'est pourquoi j'ai souhaité l'édition d'un guide afin de mieux prendre en compte l'importance de l'arbre dans l'espace public. Ce guide de l'arbre se veut pratique.

MICHÈLE QUELLARD,
MAIRE

À l'instar d'autres communes de la presqu'île, nous avons décidé d'élaborer un document référentiel de l'arbre. Il s'agit à la fois d'un outil justifiant les engagements mutuels pris entre notre commune et nos partenaires (professionnels, collectivités, associations...) mais aussi d'un document de sensibilisation auprès des professionnels et des particuliers. Le patrimoine arboré de notre ville représente une richesse incontestable. Les citoyens en héritent de leurs parents et ont la responsabilité de le transmettre aux générations futures. Nos actions définiront la place de l'arbre dans la ville de demain. C'est pourquoi il est indispensable de maintenir et de réaffirmer cette place.

Nous souhaitons la contribution active de tous pour garantir et pérenniser la qualité de notre environnement et de nos paysages où l'arbre tient toute sa place.

GHISLAINE NOBLET-GAUDET,
ADJOINTE À L'ENVIRONNEMENT



Boisement près de la mare des Terres Blanches en zone naturelle

POURQUOI UN GUIDE DE L'ARBRE AU CROISIC

La ville n'est pas le milieu naturel de l'arbre; la cohabitation avec les infrastructures, les bâtiments, maisons ou immeubles, ou encore avec les réseaux, peut entraîner des situations de conflit dont la résolution se fait souvent au détriment de l'arbre: coupe ou élagage plus ou moins sévère.

Ces situations conflictuelles peuvent apparaître sur le domaine public, entre le domaine public et les parcelles privées mitoyennes ou entre parcelles privées (conflit de voisinage).

Ces conflits peuvent avoir plusieurs origines

- ◆ Problèmes racinaires qui peuvent porter atteinte aux fondations, aux réseaux, aux voies, trottoirs ou parkings...
- ◆ Problèmes de feuilles ou d'aiguilles qui peuvent rendre les sols glissants ou encombrer les gouttières
- ◆ Dangerosité: risque de chute ou de branches qui cassent
- ◆ Perte de vue ou d'ensoleillement à l'heure où l'on donne priorité aux énergies renouvelables
- ◆ Aspiration des habitants à aménager leur parcelle selon leur mode de vie, pas forcément compatible avec la présence d'arbres à haute tige: recherche d'éclairage naturel ou d'apport thermique par les rayons du soleil, souhait d'avoir un jardin potager en site « découvert »

- ◆ Miellat qui tombe sur les pare-brise et les carrosseries.
Installation d'insectes tels que les chenilles processionnaires, frelons asiatiques...

Sur les parcelles privées, la fréquence de ces situations conflictuelles augmente avec la diminution de la taille des terrains. Les tendances engagées depuis quelques années, et qui se prolongeront dans les années à venir en termes de découpage foncier et de diminution de la taille des parcelles, laissent entrevoir des difficultés croissantes.

Dans ce contexte, l'un des objectifs majeurs du guide est de donner les moyens d'intervenir en amont pour prévenir et minimiser les risques de conflit, dans le but de protéger et de développer la végétation en ville. Cela implique de définir les conditions optimales destinées à assurer une cohabitation durable et harmonieuse entre l'arbre et le contexte dans lequel il s'insère, en tenant compte des leçons que l'on peut tirer des expériences passées.

Exemple

Lors du choix des essences et des sites de plantations: bien anticiper sur la hauteur et l'ampleur future que prendra l'arbre planté, notamment pour les distances de retrait par rapport aux constructions et aux limites séparatives

Dans certaines conditions, préférer les plantations arbustives ou fruitières qui ne prendront pas la même ampleur que des arbres à haute tige et dont les bienfaits peuvent être équivalents à ceux d'arbres à haute tige en termes d'infiltration des eaux pluviales et d'impact positif sur la biodiversité : oiseaux, insectes, notamment les abeilles.



Plantations d'arbres sur les rond-points



Opération
« Un arbre,
une naissance »

LE RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Un enjeu important pour l'avenir de notre territoire

Une part importante des essences qui composent le patrimoine arboré de la ville du Croisic fut plantée durant la première moitié du siècle dernier. Avant cette période, les arbres étaient rares sur le territoire de la commune.



02 LE CROISIC. — La Baie du Sablé-Mennu. — LL.

La côte sauvage sans végétation au début du XX^e siècle - carte postale ancienne

Il s'agit essentiellement de résineux (cyprès, pins), mais aussi de chênes verts. Une grande partie de cette couverture boisée arrive aujourd'hui à un âge très avancé, ce qui pose des problèmes de sécurité: arbres dangereux, problèmes de branches susceptibles de casser, d'autant plus souvent qu'ils sont plantés près des habitations, des voiries ou des clôtures. De manière inéluctable et progressive, ce patrimoine boisé vieillissant devra être renouvelé.

L'un des enjeux majeurs pour la commune au cours des années à venir est d'assurer le renouvellement de ce patrimoine boisé, qu'il soit sur le domaine public ou dans les propriétés privées, tout en engageant une réflexion sur le choix des essences (essences adaptées au sol, aux évolutions du climat, résistantes aux tempêtes et aux embruns), en donnant plus d'importance à la biodiversité des espèces et en s'adaptant aux évolutions des formes urbaines notamment au découpage parcellaire (parcelles de plus petite taille).

La municipalité du Croisic, sur les différents espaces qui constituent le domaine communal, agit depuis plusieurs années en faveur du renouvellement et du développement de son patrimoine boisé.

L'un des enjeux majeurs de ce guide est d'inciter les propriétaires privés à agir dans la même direction. Ne pas attendre que les arbres tombent ou deviennent dangereux mais anticiper afin d'assurer la continuité d'un couvert végétal diversifié de qualité. Parallèlement, dans le cadre de l'édition de ce guide, la commune poursuivra

l'action engagée depuis plusieurs années consistant à planter de nouveaux arbres sur des terrains communaux tels que les squares, les abords de voies..., chaque fois que l'opportunité se présente.



Cyprès de Lambert au mont Lénigo



Les chênes verts du parc de Penn Avel

Deux champs d'action avec des objectifs différents

◆ SUR LE DOMAINE COMMUNAL

Rues, parkings, places, placettes, squares, parcs, l'objectif est de poursuivre et de renforcer les bonnes pratiques en termes de développement, d'entretien et de régénération de la trame arborée, en s'appuyant sur ce qui se fait déjà depuis quelques années.

◆ SUR LES TERRAINS PRIVÉS, UN DOUBLE OBJECTIF

D'une part, apporter des conseils et des recommandations auprès des particuliers (résidents permanents ou secondaires, copropriétés, artisans, commerçants, entreprises) pour développer les bonnes pratiques en termes de confortation de la trame arborée (plantations d'arbres ou d'arbustes, renouvellement, entretien...).

D'autre part, mieux faire connaître les règles existantes en termes de préservation du couvert végétal (PLU, AVAP) ainsi que la manière dont sont instruites les demandes de coupes et abattages d'arbres, en lien avec l'architecte des bâtiments de France (pour les arbres répertoriés ainsi que dans le périmètre de l'AVAP/SPR).



Propriété arborée sur le littoral

LE PATRIMOINE **ARBORÉ DU CROISIC**

Les enjeux de la préservation de l'arbre dans la ville



Avenue des Moulins – secteur groupe scolaire

◆ L'ARBRE: UN ÊTRE VIVANT COMPLEXE

Qu'est-ce qu'un arbre?

Un arbre est un être vivant qui se nourrit, respire et se reproduit. Les arbres contribuent à part entière à l'écosystème de la planète, ils offrent des abris à de nombreux animaux, du plus petit au plus grand. Les arbres jouent également un rôle essentiel dans la circulation atmosphérique et participent à la préservation de notre planète.

On distingue trois parties dans un arbre :

- ◆ Le système racinaire,
- ◆ Le houppier,
- ◆ Le tronc.

◆ Le système racinaire

Comme une construction, un arbre a besoin de solides fondations pour tenir debout. Ces fondations lui servent aussi pour se nourrir. Le système racinaire permet l'absorption de l'eau et des éléments nutritifs contenus dans le sol qui assure l'enracinement et la stabilité de l'arbre, tout en maintenant la stabilité du sol. Le système racinaire s'étale jusqu'à quatre fois plus que le houppier. Bout-à-bout, les racines d'un arbre peuvent représenter des milliers de kilomètres.

Cachées dans le sol, les racines forment un monde souterrain, peuplé de nombreux animaux. Certains de ces animaux ne voient

jamais le jour, ils vivent au milieu des racines des arbres, d'autres évoluent entre la surface et les profondeurs offertes par le sol. Chacun d'eux joue un rôle très précieux pour l'arbre. Ils permettent entre autres la décomposition des végétaux morts, les transformant en humus, élément favorisant la croissance des arbres.

◆ Le houppier

Le houppier est l'ensemble structuré des branches situées au sommet du tronc : branches maîtresses et rameaux secondaires. Il comprend la ramure (ensemble des branches) et le feuillage. Le volume du houppier est un marqueur de la santé de l'arbre, il reflète sa capacité à stocker du carbone et à produire du bois. Le houppier a une vigueur et un volume différent selon l'exposition de l'arbre par rapport à la lumière et au soleil. L'état et la qualité du houppier sont un révélateur de la santé de l'arbre.

◆ Le tronc

Le tronc est l'une des parties les plus solides de l'arbre. Cette résistance est essentielle afin de supporter le poids de ses branches ; il permet la circulation de l'eau et de la sève nécessaire à la croissance de l'arbre.

Le tronc est composé de plusieurs couches, permettant de protéger l'arbre contre les pathogènes et les insectes :

- 1 La moelle est le centre de l'arbre : il s'agit de la première partie du jeune arbre.

- ② Le duramen constitue la partie la plus ancienne de l'arbre: il sert de protection pour la moelle.
- ③ L'aubier est la partie du bois actif par lequel la sève brute monte des racines jusqu'aux feuilles.
- ④ Le cambium, ou écorce intérieure, est une couche fine de cellules qui se transforme en liber vers l'extérieur et en aubier vers l'intérieur.
- ⑤ Le liber, est la partie traversée par la sève élaborée dans les feuilles jusqu'aux autres parties.
- ⑥ L'écorce externe, a pour rôle de protéger l'arbre contre l'adversité du temps ou des insectes et champignons.

◆ LE FONCTIONNEMENT BIOLOGIQUE D'UN ARBRE

Comment respire un arbre?

Les arbres respirent de deux manières différentes. La nuit il s'agit exclusivement de la respiration cellulaire, alors que le jour ce processus se nomme la photosynthèse même si bien évidemment l'arbre respire aussi le jour.

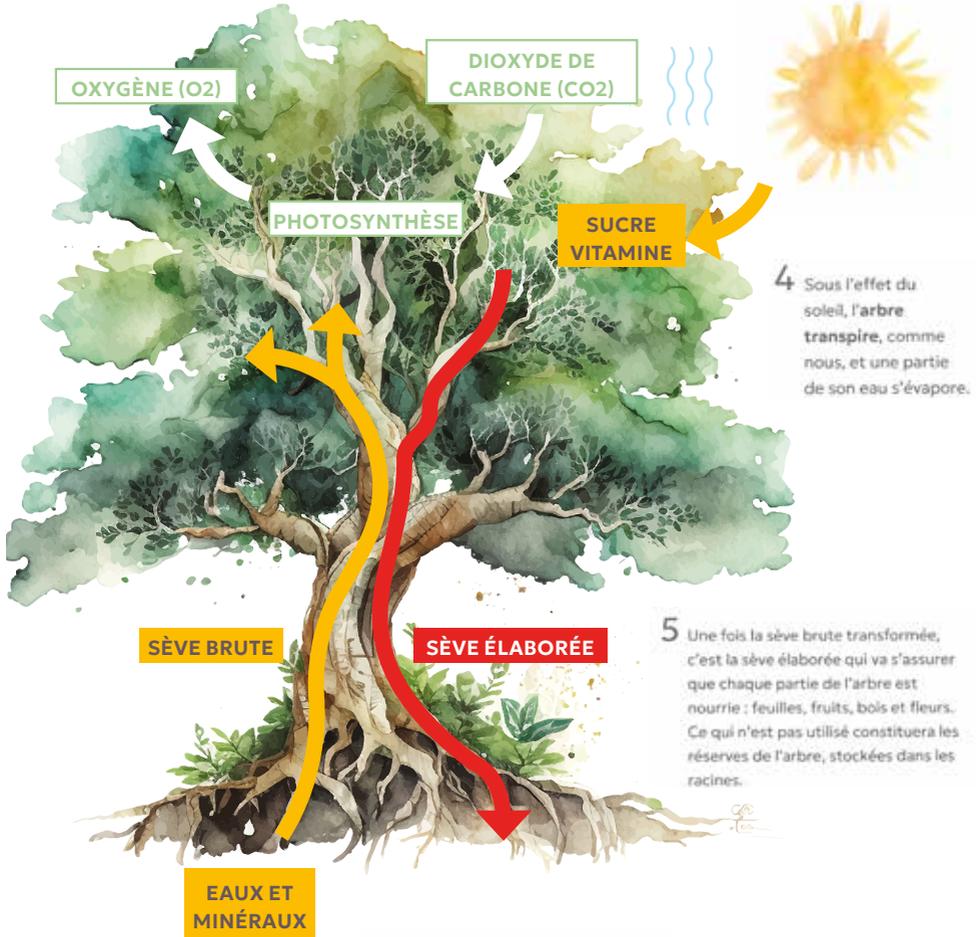
La respiration cellulaire se produit dans toutes les cellules de l'arbre, y compris celles des racines, de l'écorce et des feuilles.

L'arbre utilise l'oxygène de l'air pour briser les molécules de glucose et produire de l'énergie, du dioxyde de carbone et de l'eau. La respiration cellulaire est un processus continu qui se déroule même la nuit lorsque la photosynthèse est interrompue.

Quant à la photosynthèse, il s'agit d'une réaction chimique qui se produit dans les cellules des feuilles, des aiguilles ou des autres parties vertes de l'arbre.

SCHÉMA D'UN ARBRE

3 Grâce à l'énergie du soleil, la chlorophylle des feuilles transforme l'eau, les sels minéraux et le gaz carbonique de l'air en sucres et rejette de l'oxygène.



4 Sous l'effet du soleil, l'arbre transpire, comme nous, et une partie de son eau s'évapore.

5 Une fois la sève brute transformée, c'est la sève élaborée qui va s'assurer que chaque partie de l'arbre est nourrie : feuilles, fruits, bois et fleurs. Ce qui n'est pas utilisé constituera les réserves de l'arbre, stockées dans les racines.

2 Cette eau est transportée vers les feuilles dans l'aubier. Cette eau chargée en minéraux se nomme la sève brute.

1 Les racines constituées de ce que l'on peut nommer « poils absorbants », permettent à l'arbre d'absorber l'eau et les sels minéraux contenus dans le sol.

Illustration Stéphanie Candelier

Un arbre est-il sensible ?

Sous terre, les racines de l'arbre communiquent avec de nombreux êtres vivants dont des champignons, ce sont deux êtres qui vivent de manière symbiotique. Leur association forme un réseau souterrain géant, ce réseau transporte des messages d'arbre en arbre, comme des alertes en cas d'attaque d'insectes, permettant aux autres arbres de réagir au plus vite afin de se protéger.

Les arbres sont des êtres doués d'une certaine forme de sensibilité, ils perçoivent la température, le vent, certaines odeurs mais aussi des sons, plus précisément des ultrasons, très aigus non perceptibles à l'oreille humaine, émis par le tronc d'un autre arbre, qui souffre ou qui rencontre un problème.

L'arbre comprend des photorécepteurs qui lui permettent de faire la différence entre l'ombre et la lumière pour une croissance optimum.

Mais pourquoi certains arbres ont des feuilles qui tombent en hiver et d'autres non ?

Lorsque l'automne arrive, les feuilles n'ont plus assez d'eau et de lumière pour aider l'arbre à se développer. Pour ces raisons, elles changent de couleur ou finissent par tomber pour réduire la consommation d'énergie de l'arbre, ce qui lui permet de vivre au ralenti durant tout l'hiver.

Cependant, tous les arbres ne perdent pas leurs feuilles, c'est le cas du sapin, ses feuilles se présentent sous la forme de petites aiguilles recouvertes de cire qui l'aident à résister au froid et au manque de lumière.

◆ LES BIENFAITS DE L'ARBRE EN VILLE

◆ Un gardien de la biodiversité

L'arbre est un refuge de biodiversité, il offre aux êtres vivants un endroit où s'abriter, avec la présence de crevasses, de cavités..., mais aussi un endroit où s'alimenter grâce aux bourgeons, aux fleurs, aux fruits ou encore grâce à la résine qu'il produit. L'arbre est pour les insectes, les oiseaux ou encore les petits mammifères, une maison idéale.

◆ Du bois mort plein de vie

Dans la nature lorsqu'un arbre meurt, il continue de rendre service aux êtres vivants qui l'entourent. En effet, un arbre mort ne veut pas dire qu'il est inutile, bien au contraire.

Son bois, riche en nombreux nutriments, continue de fournir de la nourriture en grande quantité et se prête à devenir un abri non négligeable pour la faune et la flore.

Il est important, au nom de la biodiversité, de conserver une partie de l'arbre, par exemple la souche. En ville, afin de faciliter son acceptation et valoriser le bois, il est possible de l'intégrer dans l'aménagement d'un site.

Un arbre même mort offre un foyer de qualité pour de nombreuses espèces végétales (mousses, lierres, fougères...) et animales (écureuils, rouges-gorges, mésanges, gendarmes...), il s'agit même d'un lieu essentiel pour leur bien-être.



Arbres fruitiers dans le jardin de la galerie Chapleau

◆ Les vertus environnementales et écologiques

Les villes sont de plus en plus enclines à des périodes caniculaires ayant un impact sur le bien-être des citoyens.

Ce phénomène est amplifié par ce que l'on nomme les îlots de chaleur urbains: il résulte de la multiplication des surfaces minérales qui captent la chaleur tout au long de la journée et la libèrent la nuit.

L'arbre contribue à réduire ces îlots de chaleur urbains, grâce à une fonction que l'on nomme évapotranspiration.

- ◆ Un être vivant plein de vertus

Il façonne le paysage

L'arbre souligne l'identité et l'histoire des parcs, des places et parfois des rues. Il adoucit le paysage souvent très minéral de la ville. Il marque le paysage en créant des repères visuels. Il peut contribuer à marquer l'identité d'un quartier.

Il favorise le bien-être

Symboles de « nature », les arbres améliorent le cadre de vie des citoyens. Leurs différents aspects, couleur, écorce, forme, parfum, ombrage participent au paysage et aux ambiances saisonnières de la ville. Ils offrent une protection contre les nuisances visuelles.

Il contribue au bien-être des habitants

L'arbre en ville représente, sous bien des aspects, une véritable valeur économique pour les riverains, comme pour la commune. Les masses végétales permettent de faire des économies importantes sur les coûts de climatisation et de chauffage.

Il est également reconnu que les arbres publics ou parcs boisés situés à proximité d'une propriété privée, augmentent la valeur foncière de cette dernière.

La multiplication d'espaces boisés constitue un atout pour les territoires en renforçant l'attractivité qu'ils exercent auprès des habitants et des visiteurs.



Chênes verts façonnés par le vent sur le littoral

LES OBJECTIFS **DU GUIDE**

Et les mesures destinées à atteindre ces objectifs



Le jardin Stéphane-Jan, rue Waldeck-Rousseau

◆ ASSURER UNE COHABITATION HARMONIEUSE ENTRE L'ARBRE ET LA VILLE

Le milieu urbain provoque de nombreuses pressions sur l'arbre et son environnement, lui rendant la vie, si ce n'est la survie, bien plus difficile qu'en pleine nature. Cependant, l'arbre est un être vivant qui, lui aussi, génère de nombreuses contraintes pour la ville. Ainsi, l'arbre et la ville doivent impérativement cohabiter pour garantir un cadre de vie agréable et en toute sécurité.

◆ L'anticipation

L'objectif de ce guide est de donner une vraie place à l'arbre pour qu'il puisse se développer dans les meilleures conditions. D'où l'importance d'imaginer à quoi le futur arbre ressemblera lorsqu'il se sera développé (circonférence/ hauteur). L'arbre est un être vivant qui croît et s'adapte à son environnement. Pour ces raisons, les aménagements doivent intégrer ce caractère évolutif et anticiper les besoins futurs du sujet.

◆ La nécessité d'un sol de qualité

Les conditions de plantation jouent un rôle déterminant.

Les fosses de plantation sont souvent de dimension insuffisante (individuelle), il est recommandé de planter dans des tranchées autrement appelées fosses collectives. Des fosses trop petites empêchent la connexion racinaire entre arbres voisins, alors qu'il est la règle, non seulement en forêt, mais aussi dans les anciens alignements, créés dans des conditions environnementales bien moins contraignantes (bandes de plantation en pleine terre

continues). Certaines fosses trop étanches se remplissent d'eau et les racines meurent.

Le manque d'eau et de minéraux entraîne aussi des perturbations et parfois un dépérissement des arbres. Un tassement superficiel engendré par le piétinement ou le passage de véhicules en est souvent la cause. La mise en œuvre de mélange terre-pierre peut alors être une solution intéressante: ce mélange, composé de pierres concassées et de terre forme un squelette incompressible dans lequel des espaces lacunaires accueillent la terre végétale, favorisant ainsi la circulation de l'eau et de l'air, environnement optimal à la croissance de l'arbre.

◆ Le choix des revêtements de voirie

En ville, les aménagements nécessaires aux modes de vie des habitants ont inévitablement de réels impacts sur les arbres comme le recours à des revêtements non filtrants qui crée de la condensation sous les trottoirs. Les sols sont devenus imperméables, empêchant l'eau de pluie de pénétrer et les rendant secs et compacts, ne permettant plus aux arbres de se développer dans de bonnes conditions.

◆ De bonnes pratiques de plantation

Lorsque les conditions de plantation sont mauvaises, les racines des arbres ne peuvent se développer qu'à la surface du sol, soulevant les routes et les trottoirs, Ces déformations peuvent entraîner de mauvaises chutes et abîmer les racines des arbres.

◆ Maintenir un environnement favorable au bien-être de l'arbre

Les innovations techniques ont permis de mieux penser l'aménagement des espaces permettant d'apporter à l'arbre un milieu de vie plus adapté à ses besoins.

- En minimisant la présence de lumière nocturne qui désorganise les cycles quotidiens et peut favoriser certains parasites,
- En évitant les chaleurs importantes, humidité atmosphérique réduite. Phénomènes de réverbération des façades ou des sols,
- En prévenant le manque d'eau, surtout si les sols sont imperméables,
- En évitant les pollutions atmosphériques (poussières, polluants,...),
- En se prémunissant contre l'attaque de certaines espèces: chenilles, pucerons.

◆ Mettre en place des protections notamment en cas de travaux

L'arbre peut être affecté par les travaux sur l'espace public:

- Mutilation des racines. Dégâts aux parties aériennes,
- Élagages pour les réseaux aériens ou l'éclairage public.

L'arbre doit être considéré comme un réseau vivant, avec une partie aérienne et une partie souterraine. Il est important de bien préparer un chantier en prenant soin de délimiter des zones autour des arbres afin de les protéger de blessures pouvant par la suite engendrer des problèmes de sécurité.

Chaque partie de l'arbre, tronc, branches, racines, doit être protégée, chacune jouant un rôle fondamental dans la nutrition de l'arbre, son ancrage au sol, sa tenue mécanique, par conséquent sur la sécurité publique.

Les réseaux souterrains tels que les circuits d'eau, d'électricité ou encore de gaz sont contraints de cohabiter avec le système racinaire des arbres.

Sur les parkings, ils arrivent fréquemment que les troncs soient abîmés malgré la présence de protections à leurs pieds.

Ces blessures parfois superficielles constituent des portes d'entrée pour des pathogènes qui peuvent fragiliser l'arbre et parfois même le tuer.

Lorsque des travaux sont réalisés plusieurs années après les aménagements, il est nécessaire de creuser des tranchées à proximité des arbres, ce qui risque d'endommager gravement les racines, causant des dommages parfois irréversibles.

◆ Surveiller, observer

Il est nécessaire de surveiller régulièrement l'évolution d'un arbre. S'assurer du bon développement de l'arbre permet de réduire de manière considérable le risque d'abattage.

◆ Tailler raisonnablement et avec précaution

L'arbre dans son milieu naturel n'a pas besoin d'être taillé. Cependant en ville, l'arbre est confronté à des problèmes qu'il ne rencontre pas dans son milieu naturel, les branches ne doivent toucher ni les façades ni les réseaux, elles ne doivent pas dépasser sur la route et la visibilité routière doit être préservée.

Il est donc nécessaire de tailler régulièrement les arbres, tout en étant très précautionneux puisque cette intervention provoque une porte d'entrée pour des pathogènes pouvant le fragiliser.

Il est plus facile pour un arbre de se remettre lorsque les tailles sont effectuées sur du bois de faible diamètre. Des tailles fortes et répétées compromettent la bonne santé de nos arbres.

◆ RENFORCER ET PRÉSERVER LA COUVERTURE ARBORÉE DU TERRITOIRE COMMUNAL

◆ Les objectifs et les moyens

La mise en place de ce guide vise à entraîner tous les acteurs de la ville à agir en faveur de la protection et du renforcement du patrimoine arboré: les acteurs publics: commune, État, Département, mais aussi les acteurs privés: habitants, copropriétés, entreprises.

◆ Protéger et valoriser le patrimoine existant

◆ Améliorer les conditions de vie des arbres

Réaliser des travaux pour améliorer les conditions de vie de l'arbre
Apporter tous les soins nécessaires aux arbres pour les aider à lutter contre les agresseurs.

◆ Préserver les arbres existants et améliorer leur gestion

Réaliser un suivi du patrimoine arboré.
Intégrer la protection des arbres dans les travaux publics.

◆ Conseiller les particuliers

Aider les particuliers dans le choix des espèces en fonction de l'exposition, de la taille finale etc.

- ◆ Planter et gérer durablement

- ◆ Planter

Augmenter le patrimoine arboré.

Planter de nouvelles espèces marquant les saisons et favorables, aux insectes comme des arbres fruitiers.

- ◆ Renouveler et diversifier

Remplacer les arbres dit « malades » par de nouvelles plantations. Favoriser la plantation d'essences différentes: arbres a fleurs, feuillages qui marquent les saisons.

- ◆ Adapter les arbres à leur environnement

Adapter les essences plantées en fonction de l'évolution des conditions climatiques.

- ◆ Favoriser les plantations multi-strates

Revoir l'aménagement de certains espaces publics pour inclure une strate herbacée et arbustive en lien avec le plan de gestion différenciée des espaces publics.

◆ INFORMER ET SENSIBILISER LES PROPRIÉTAIRES SUR
LES OUTILS DE PROTECTION DES ARBRES ET DE LA
COUVERTURE VÉGÉTALE

Plusieurs outils réglementaires destinés à assurer la protection et le renouvellement du patrimoine arboré existent depuis plusieurs années sur le territoire communal.

L'objectif de ce guide est de rappeler ces différents outils et de bien informer et sensibiliser les habitants sur l'obligation de les respecter sous peine de s'exposer à d'éventuelles sanctions.



Le parc du Mont-Esprit

◆ Le Plan Local d'Urbanisme

Règle 1: Les arbres remarquables, repérés par un cercle vert et les cœurs d'îlots repérés par un zebra vert

Le plan de zonage identifie des arbres remarquables au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme. Il existe un peu plus de 60 arbres inscrits comme « arbres remarquables » au sein de la commune du Croisic.

Ce sont essentiellement :

- Les arbres d'intérêt paysager: les arbres perçus depuis l'espace public, ou dont les houppiers émergent, et qui participent à la qualité du paysage urbain et au cadre de vie du Croisic.
- Les arbres d'intérêt patrimonial: les arbres qui participent à la composition d'origine des parcs ou jardins (allées, alignements, bosquets) et les plantations datant de la création du parc ou jardin.
- Les arbres caractéristiques du littoral (pins, cyprès, cèdres).
- Les arbres de grand développement au sein des grands parcs arborés, afin de conserver le couvert végétal de conifères, caractéristique du paysage balnéaire du Croisic (pins et cyprès, chênes verts)

Leur abattage est interdit sauf motifs sanitaires ou de sécurité des biens et des personnes dûment justifiés.

Dans un rayon de 3 mètres autour du pied d'un arbre remarquable repéré par le document graphique, sont interdites toutes les constructions et aménagements, à l'exception des seuls travaux d'entretien et de rénovation des constructions existantes et aménagements légers perméables (aires de jeux, cheminements doux, etc.).

Sont cependant admis les élagages dans le respect des règles de la profession, coupes et abattages d'arbres justifiés pour des

motifs sanitaires ou de sécurité des biens et des personnes, qui ne sauraient être traités autrement que par l'élagage ou l'abattage de l'arbre, et qui sont obligatoirement suivis par une replantation des arbres dont le développement est à terme équivalent, dont le choix sera soumis à validation des services de la commune.

Les cœurs d'îlots et espaces paysagers protégés figurant comme tels sur le plan de zonage sont également soumis aux dispositions de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme. Il s'agit de sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique. Toute construction ou aménagement y est interdit, hormis des travaux légers ou de petits bâtiments.

Règle 2: Les espaces boisés classés

Le PLU a classé un certain nombre de sites en « Espaces boisés classés » (Art L. 113-1 et L. 131-2 du code de l'urbanisme)

On peut citer en particulier le parc de Penn-Avel et les boisements de Port-aux-Rocs.

- Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

L'objectif est de maintenir le caractère naturel et boisé de ces espaces: ce sont des parcs, jardins, bois, ou arbres remarquables.

- Le défrichement de ces espaces est interdit.

- Toute coupe et abattage d'arbre est soumise à déclaration préalable. Le propriétaire, que ce soit une personne publique ou une personne privée qui souhaite couper ou abattre un arbre, doit déposer une déclaration préalable.

◆ L'aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou Site patrimonial remarquable (SPR)

Une partie importante de la commune est couverte par une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Dans ce périmètre, l'AVAP instaure plusieurs règles.

Règle 1: La protection du paysage végétal

Aucune intervention ayant pour effet la modification sensible des données du végétal (déboisement, coupe ou élagage important d'arbres de haute tige, suppression de corridor biologique, etc.), ne peut être effectuée sans autorisation préalable de l'autorité compétente en matière d'urbanisme qui vérifie la conformité des projets avec le règlement de la servitude AVAP. En conséquence, tout propriétaire de terrain situé dans le périmètre de l'AVAP ne peut planter, ni déboiser, couper ou élaguer de manière importante un arbre de haute tige sans avoir préalablement déposé, en mairie une déclaration préalable de travaux. Tout abattage est interdit sauf s'il est justifié par l'une des raisons suivantes :

- Pour des raisons phytosanitaires justifiées ou d'état vieillissant avéré,
- Pour des raisons de sécurité ou de dangerosité manifeste,
- Pour des problèmes avérés causés par le système racinaire sur les réseaux ou éléments bâtis,
- s'il contribue à restaurer ou mettre en valeur les principes de conception mis en œuvre initialement dans la composition de l'espace (perspectives visuelles, promenade),
- Pour la création d'ouverture visuelle d'intérêt,
- Dans le cadre d'un plan de gestion, pour des raisons de reconquête de la biodiversité, sur un espace naturel (type gestion des Espaces Naturels Sensibles).

Les règles du Code Civil qui s'appliquent entre propriétaires indépendamment des règles d'urbanisme

Lorsqu'un arbre de plus de 2 m de haut est implanté à moins de 2 m de la limite d'une propriété privée voisine, le voisin peut exiger son abattage ou sa réduction à 2 m de haut (articles 671 et 672 du Code Civil). Toutefois existent plusieurs exceptions à cette règle:

- Dans certains cas, l'arbre est situé sur un site où un règlement particulier permet de le conserver à proximité de la limite de propriété (règlement de copropriété, cahier des charges de lotissement, règlement de lotissement).

- Si, sur le territoire, existe un usage constant et reconnu qui permet de conserver un arbre à proximité de la limite de propriété (Code rural et de la pêche maritime, Art. L511-3 et D511-1). Le recueil des usages locaux est disponible dans les chambres d'agriculture.

- S'il existe, entre deux propriétés, un titre ayant valeur de servitude de plantation, comme une convention entre voisins pour planter ou conserver un arbre situé à une distance inférieure à la distance réglementaire (Code civil, Art. 1134). Ce peut être le cas si l'arbre est situé sur une parcelle issue d'une division, par un propriétaire, de son terrain en plusieurs propriétés; et si à l'occasion de cette division, une servitude pour la conservation de l'arbre à proximité de la limite de propriété a été créée (Code civil, Art. 693).

- Si l'arbre a plus de 2 mètres de haut depuis plus de trente ans, dans ce cas, la servitude de la « prescription trentenaire » s'applique pour sa conservation à proximité de la limite de propriété.

CONCLUSION

Objectifs et engagements de la commune

La mise en place de ce guide vise à sensibiliser tous les acteurs de la ville à agir en faveur de la protection et du renforcement du patrimoine arboré: les acteurs publics (commune, État, département et région), mais aussi les acteurs privés (habitants, copropriétés, professionnels et entreprises).

Il s'agira dans les années futures de:

- Renouveler le patrimoine boisé
- Planter régulièrement de nouveaux arbres
- Développer les bonnes pratiques pour les plantations nouvelles
- Surveiller, entretenir et régénérer la trame arborée

Nous comptons sur vous !



Arbres sur l'espace naturel en entrée de ville

VILLE DU CROISIC

5, rue Jules-Ferry
44490 Le Croisic

Tél. 02 28 56 78 50
www.lecroisic.fr

CONTACT

Pour les questions environnementales

Éco-garde : eco-garde@lecroisic.fr

